

La Liste rouge des espèces menacées en France

Poissons d'eau douce de France métropolitaine

Dossier de presse - 16 décembre 2009

SOMMAIRE

- 1 - Communiqué de presse
- 2 - La Liste rouge des espèces menacées en France
- 3 - Résultats de l'évaluation des poissons d'eau douce de métropole
- 4 - Exemples de poissons d'eau douce
- 5 - La liste des espèces
- 6 - Les partenaires

Communiqué de presse

Bilan de la situation des poissons d'eau douce de France métropolitaine : plus d'une espèce sur cinq menacée

- 16 décembre 2009 -

Une nouvelle étude réalisée sur les 69 espèces de poissons d'eau douce du territoire métropolitain révèle que 15 d'entre elles sont menacées de disparition. Cet état des lieux constitue un chapitre de la Liste rouge des espèces menacées en France. Il a été élaboré par le Comité français de l'UICN et le Muséum national d'Histoire naturelle, en partenariat avec la Société française d'ichtyologie et l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques.

L'analyse réalisée montre que la dégradation et la destruction des milieux naturels constituent la principale menace pour les poissons d'eau douce de France métropolitaine. L'**extraction de granulats** entraîne la destruction des habitats pour des espèces comme la Lamproie de rivière, classée dans la catégorie "Vulnérable", ou la Sofie, "Quasi menacée", qui privilégient les cours d'eau à galets ou à graviers pour leur reproduction. L'**assèchement et le curage** hivernal des zones humides altèrent l'habitat naturel de la Loche d'étang, classée "En danger", et le **drainage agricole** des prairies humides réduit les périodes de crues, modifiant ainsi les conditions favorables à la reproduction du Brochet, classé "Vulnérable".

La qualité de nombreux milieux naturels d'eau douce est également altérée par la **pollution**, à laquelle les poissons sont souvent très sensibles. L'Anguille européenne est ainsi exposée à de nombreux polluants et pesticides qui fragilisent ses défenses immunitaires, et le Chabot du Lez est sensible aux polluants chimiques d'origine agricole qui affectent sa fécondité. Ces deux espèces sont classées "En danger critique d'extinction". La pollution des fleuves constitue également l'une des causes de la régression du Saumon atlantique, classé dans la catégorie "Vulnérable". A l'avenir, le **changement climatique** pourrait aggraver les conditions de vie de nombreuses espèces de poissons d'eau douce.

Parmi les espèces évaluées, la situation des poissons migrateurs amphihalins apparaît particulièrement préoccupante : à l'exception de la Lamproie marine, placée en catégorie "Quasi menacée", toutes ces espèces se trouvent aujourd'hui menacées en France. Effectuant une partie de leur cycle de vie en rivière et une autre partie en mer, la plupart sont concernées par les menaces citées précédemment et sont particulièrement affectées par les **barrages** qui compromettent leur périple migratoire vers les zones de reproduction. C'est le cas par exemple du Saumon atlantique, de la Lamproie de rivière, de l'Esturgeon européen et de l'Anguille européenne.

Pour cette dernière, la **pêche** est réglementée mais reste un facteur de menace, aggravé par un braconnage important lié au coût élevé de ses alevins, nommés "civelles". L'Esturgeon européen a lui aussi longtemps fait l'objet du braconnage, pour le prélèvement de ses œufs destinés à la production de caviar. Sa pêche est strictement interdite, mais l'espèce demeure victime de captures accidentelles, liées en particulier au chalutage en mer. Ces deux grands migrateurs sont classés "En danger critique d'extinction".

D'autre part, en raison d'un manque de connaissances ou de changements récents survenus dans la dénomination scientifique de certaines espèces, près d'un tiers des poissons d'eau douce (22 espèces sur les 69 évaluées) ont dû être placés dans la catégorie "Données insuffisantes". Ainsi, la récente scission du Goujon en quatre espèces (Goujon, Goujon de l'Adour, Goujon occitan et Goujon d'Auvergne) explique l'absence d'informations sur la répartition et l'abondance actuelles de chacune des quatre nouvelles entités. Le développement des connaissances et d'outils de suivi de ces "nouvelles" espèces est donc une priorité.

Pour répondre à la situation préoccupante des espèces qui ont connu une forte régression en France, des mesures réglementaires ont été prises et certaines espèces bénéficient aujourd'hui d'importants efforts de restauration, comme le Saumon atlantique, dont la situation mobilise de nombreuses associations, ou l'Apron du Rhône et l'Esturgeon européen, qui font tous deux l'objet d'un plan spécifique de conservation.

Comité français de l'UICN

Sébastien Moncorps, Directeur
Tel. 01 47 07 78 58 / 06 73 86 87 29
sebastien.moncorps@uicn.fr

Florian Kirchner, Chargé de programme "espèces"
Tel. 01 40 79 48 09 / 06 89 29 72 89
florian.kirchner@uicn.fr

Muséum national d'Histoire naturelle

Estelle Merceron, Attachée de presse
Tel. 01 40 79 54 40

Vanessa Bismuth, Attachée de presse
Tel. 01 40 79 81 36

presse@mnhn.fr

La Liste rouge des espèces menacées en France

Projet collaboratif pour un état des lieux national

Le Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN) et le Comité français de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) se sont associés pour la réalisation de ce projet mobilisateur et participatif, visant à dresser le bilan de l'état des espèces présentes en France métropolitaine et d'outre-mer. Le projet est réalisé avec l'appui du Programme pour les espèces de l'UICN International.

Pourquoi une Liste rouge pour la France ?

La Liste rouge de l'UICN est reconnue comme l'outil le plus fiable au niveau mondial pour évaluer le risque d'extinction des espèces. Fondée sur une solide base scientifique, elle met en lumière le déclin marqué et continu de la biodiversité dans le monde grâce à des critères précis.

La France s'est engagée, dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique, à stopper l'érosion de la biodiversité sur son territoire. Dans ce contexte, la Liste rouge a été retenue comme indicateur de référence pour suivre l'évolution du degré de menace pesant sur les espèces. Elle permettra de mesurer l'ampleur des enjeux, les progrès accomplis et les défis à relever pour la France.

Les précédents livres rouges français de la faune et de la flore, publiés il y a une quinzaine d'années, ne concernaient qu'une partie des espèces de métropole et n'avaient pas été réactualisés depuis. La Liste rouge nationale permet désormais de disposer d'un nouvel état des lieux.

Une démarche collaborative

Etablie conformément aux critères de référence de l'UICN, la Liste rouge nationale vise à dresser un bilan objectif du degré de menace pesant sur les espèces à l'échelle du territoire national. Il s'agit de réunir les meilleures informations disponibles sur le risque de disparition de notre territoire des espèces végétales et animales qui s'y reproduisent en milieu naturel ou qui y sont régulièrement présentes.

Lancé en 2007, le projet de Liste rouge nationale se décline en chapitres taxonomiques (mammifères, plantes vasculaires, crustacés, libellules...) et géographiques (métropole, Réunion, Guadeloupe, Nouvelle-Calédonie...). Son élaboration repose sur l'expertise des scientifiques du MNHN et du réseau de spécialistes du Comité français de l'UICN, en associant étroitement les organisations qui disposent d'une expertise et de données fiables sur le statut de conservation des espèces en France.

La Liste rouge nationale constitue un inventaire de référence sur les espèces, elle permet d'identifier les priorités d'action, de renforcer la sensibilisation et de suivre l'évolution de l'état de la biodiversité en France. Après les reptiles, les amphibiens, les oiseaux nicheurs, les mammifères, les orchidées et les poissons d'eau douce de métropole, les prochains chapitres à venir porteront sur les oiseaux hivernants et migrateurs et les crustacés d'eau douce de métropole, ainsi que sur l'outre-mer avec différents groupes d'espèces de La Réunion. De nombreux autres chapitres seront mis en chantier début 2010.

Comment estime-t-on le risque de disparition d'une espèce ?

La méthodologie mondiale définie par l'UICN s'appuie sur cinq critères d'évaluation. Ces critères reposent sur différents facteurs biologiques associés au risque d'extinction, comme la taille de la population de l'espèce, son taux de déclin, l'aire de sa répartition géographique et son degré de fragmentation.

En confrontant la situation de chaque espèce aux différents seuils quantitatifs fixés pour chacun des cinq critères, on définit pour chacune d'elles si elle se classe ou pas dans l'une des catégories d'espèces menacées (CR, EN et VU) en fonction des données disponibles.

Avec le soutien de :

Chapitre Poissons d'eau douce de France métropolitaine

Le chapitre de la Liste rouge nationale consacré aux poissons d'eau douce de France métropolitaine a été élaboré par le Comité français de l'UICN et le Muséum national d'Histoire naturelle, en partenariat avec la Société française d'ichtyologie et l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques. Cette analyse permet de déterminer le degré de menace qui pèse sur chacune de ces espèces sur le territoire métropolitain. On entend ici par poissons "d'eau douce" toutes les espèces qui effectuent au moins une partie de leur cycle de vie en eau douce, pour leur croissance et/ou pour leur reproduction.



Alevins d'anguille ou "civelles"
© Arnaud Richard / ONEMA

L'état des lieux a porté sur 69 espèces parmi les 95 espèces recensées en métropole. Conformément à la méthodologie de l'UICN, 26 espèces n'ont pas été soumises à l'évaluation et ont été classées en catégorie "Non Applicable": cette situation concerne toutes les espèces non natives introduites dans la période dite récente (après 1500). C'est le cas du Silure glane, introduit en Alsace en 1857, ou encore de l'Omble de fontaine, introduit en métropole au siècle dernier.

L'analyse de la situation de chacune de ces espèces est le fruit d'un travail collégial : une dizaine d'experts ont participé à la phase préalable de vérification des données et des menaces et cinq d'entre eux ont validé les résultats lors de l'atelier final d'évaluation. Ces résultats sont présentés dans la figure ci-dessous.

Comité d'évaluation

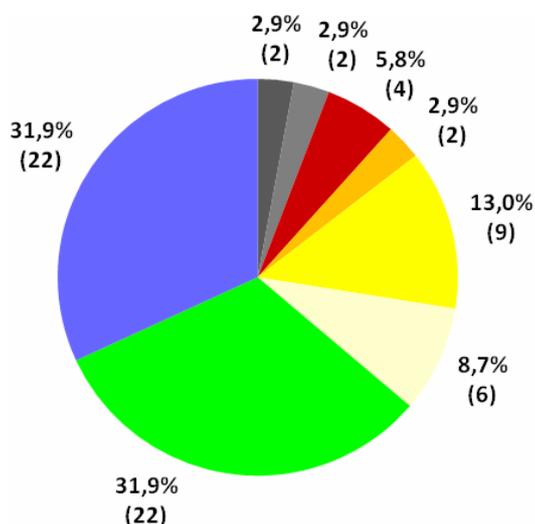
Experts

Jean Allardi (SFI)
Laurent Beaulaton (ONEMA)
Philippe Keith (MNHN)
Nicolas Poulet (ONEMA)
Henri Persat (Université Lyon I)

Evaluateurs Liste rouge

Patrick Haffner (MNHN)
Florian Kirchner (UICN France)

Répartition des 69 espèces de poissons d'eau douce évaluées en fonction des différentes catégories de la Liste rouge



Légende :

- EX : Eteinte
- RE : Eteinte en métropole
- CR : En danger critique d'extinction
- EN : En danger
- VU : Vulnérable
- NT : Quasi menacée
- LC : Préoccupation mineure
- DD : Données insuffisantes

Quelques exemples de poissons d'eau douce de France métropolitaine

L'Esturgeon européen *Acipenser sturio*

CR



© Cemagref

L'Esturgeon européen, le plus grand poisson migrateur de France, passe la majeure partie de sa vie en mer et rejoint les eaux douces pour se reproduire. Autrefois présente dans tous les grands fleuves d'Europe occidentale, cette espèce amphihaline¹ a progressivement disparu au cours du XX^{ème} siècle de la majeure partie de son aire de répartition. Elle ne compte plus désormais qu'une seule population de quelques milliers d'individus, dont les derniers sites de reproduction sont limités au bassin versant Gironde-Garonne-Dordogne, et dont les jeunes et les adultes fréquentent les eaux marines de l'Atlantique nord-est, de la Manche et de la mer du Nord. L'espèce est classée "En danger critique d'extinction" en France tout comme au niveau mondial.

Prisé depuis longtemps pour la qualité de sa chair et la production de caviar, l'Esturgeon européen a fortement souffert de la surpêche. Bien que protégé et interdit à la pêche en France depuis 1982, il fait encore l'objet de captures accidentelles à l'embouchure des grands estuaires ou en mer. La destruction de ses habitats par l'extraction de granulats dans les fleuves et les estuaires a accentué la fragilisation de l'espèce. La présence de barrages représente une menace supplémentaire pour l'accomplissement de sa migration, les passes à poissons existantes n'étant pas adaptées à sa grande taille. De plus, son âge élevé de maturité sexuelle (environ 10 ans pour les mâles et 15 ans pour les femelles) entraîne un rythme très lent de renouvellement de ses populations.

L'Esturgeon européen est notamment inscrit aux annexes II et IV de la Directive européenne "Habitats" (1992) et à l'annexe I de la Convention de Washington sur le commerce international des espèces menacées (CITES, 1973). Il fait l'objet en France d'un plan national d'action incluant en particulier la sensibilisation des pêcheurs professionnels pour les encourager à remettre à l'eau ces poissons en cas de capture accidentelle, et la mise au point de méthodes de reproduction en captivité. Développées par le Cemagref, ces méthodes visent à favoriser le repeuplement de l'espèce grâce au relâcher de jeunes poissons en milieu naturel.



© Mickael Béjean

La Sofie

Parachondrostoma toxostoma

NT

La Sofie ou Toxostome est une espèce qui vit en bancs sur les fonds de galets des eaux vives, où elle trouve l'essentiel de sa nourriture constituée d'algues microscopiques (diatomées), d'algues filamenteuses et de petits invertébrés (crustacés et mollusques). Espèce indigène du Rhône, de la Garonne et de ses affluents, et de l'Adour, la Sofie a aujourd'hui quasiment disparu de l'axe Rhône-Saône et ne subsiste plus que dans certains affluents, ce qui explique son statut d'espèce "Quasi-menacée".

L'aménagement des cours d'eau figure parmi les principaux facteurs de régression de l'espèce. La présence de barrages empêche la libre circulation de la Sofie durant sa période de migration vers les lieux de ponte, et les

variations du niveau des eaux occasionnées par les lâchers d'eau des barrages déstabilisent les substrats sur lesquels adhèrent ses œufs, perturbant fortement ses pontes. L'extraction de granulats est également très défavorable à l'espèce. D'autre part, la compétition pour les habitats avec le Hotu semble opérer en faveur de ce dernier. La colonisation de ce poisson en France conduit également à des événements d'hybridation entre les deux espèces, désormais constatés sur une grande partie du Bassin du Rhône.

Mise à part son inscription en annexe II de la Directive européenne "Habitats" relative à la conservation des habitats naturels et de la faune et de la flore sauvages (1992), la Sofie ne bénéficie d'aucune protection réglementaire en France. Elle risque donc de rejoindre à l'avenir les rangs des espèces menacées sur notre territoire si les causes de sa régression ne sont pas enrayerées.

La Liste rouge des espèces menacées en France

L'Anguille européenne *Anguilla anguilla*

CR

Contrairement à la plupart des poissons migrateurs amphihalins¹ présents en France métropolitaine, l'Anguille européenne se reproduit en mer et colonise les eaux douces continentales pour effectuer sa croissance. Autrefois abondamment présente dans presque tous les cours d'eau des plaines d'Europe, cette espèce voit ses stocks s'effondrer depuis les années 80. En raison de son exploitation excessive à tous les stades de son développement, il est probable que ce déclin se poursuive dans les années à venir. L'aire de répartition de l'Anguille européenne s'étend de la péninsule ibérique à la Mer Noire et de l'Islande au Maroc. Elle se reproduit dans la Mer des Sargasses, dans l'océan Atlantique nord, à une profondeur supposée d'au moins 400 mètres.

Les causes de la forte régression de cette espèce sont multiples. L'Anguille européenne est victime de la surpêche dans la plupart des grands bassins versants, aggravée par le braconnage ciblant ses alevins (appelés "civelles"), considérés comme un met fin et de prix élevé. De plus, elle se heurte à de nombreux obstacles freinant sa migration vers les cours d'eau (barrages, bouchons vaseux...) et se trouve parfois prise au piège dans des turbines. L'espèce est également exposée à de nombreux polluants et pesticides, qui fragilisent fortement ses défenses immunitaires et favorisent l'infestation de sa vessie natatoire par le ver parasite *Anguillicola crassus*, arrivé avec l'importation d'autres poissons utilisés en aquaculture. Ce parasite et ces pollutions pourraient perturber la capacité reproductrice de l'adulte et compromettre son retour vers les lieux de ponte.

Évaluée "En danger critique d'extinction" au niveau mondial et en France, l'Anguille européenne a été classée en 2008 en Annexe II de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES, 1973). Autrefois déclarée nuisible dans les cours d'eau de 1^{ère} catégorie², et ce jusqu'en 1984, elle bénéficie désormais d'un plan de gestion dans tous les pays de l'Union européenne visant à réduire toutes les causes de sa mortalité.



© Denis Poracchia



© Henri Carmié / ONEMA

Le Saumon atlantique *Salmo salar*

VU

Comme l'Esturgeon européen, le Saumon atlantique est un poisson migrateur amphihalin¹ dont la reproduction et la croissance des jeunes s'effectuent en eau douce, tandis que la croissance des adultes se déroule en mer. Originaire de tout le bassin de l'Atlantique Nord, il a disparu ou fortement régressé dans certains bassins français (Rhin, Dordogne, Garonne, Seine...) depuis le milieu du XIX^{ème} siècle. Il est aujourd'hui présent en France principalement dans la Loire, l'Adour, les ruisseaux des Gaves en Béarn, le fleuve de la Nivelle au Pays Basque et plusieurs rivières bretonnes et normandes.

La raréfaction de l'espèce est essentiellement due à l'accroissement des obstacles sur les trajets migratoires. En effet, les barrages empêchent l'accès aux zones de frayères situées plus en amont, malgré l'existence d'aménagements tels que des passes ou ascenseurs à poissons, qui ne se révèlent pas toujours efficaces. Bio-indicateur de la qualité des cours d'eau, le Saumon atlantique est également très sensible à la pollution, et l'altération de la qualité de l'eau constitue une cause importante de sa disparition. Les effets du changement climatique (augmentation de la température de l'eau, baisse des ressources alimentaires...) modifient les conditions et les stratégies de vie de l'espèce et pourraient être responsables de la réduction de son taux de survie.

La situation du saumon mobilise les efforts de scientifiques et de nombreuses associations depuis plusieurs décennies. Un plan de préservation élaboré par l'ONEMA et des programmes de restauration sont en cours dans plusieurs bassins fluviaux où l'espèce avait disparu ou régressé (Loire, Garonne-Dordogne, Seine-Normandie...). Depuis quelques années, on observe en particulier un retour de l'espèce dans le bassin de la Seine. Le Saumon atlantique est inscrit aux annexes II et V de la Directive européenne "Habitats" (1992) et peut faire l'objet de mesures de protection prises par les préfets dans le cadre d'un arrêté de biotope.

La Liste rouge des espèces menacées en France

Le Brochet *Esox lucius*

VU

Représentant le plus grand carnassier natif des eaux douces françaises, le Brochet est une espèce privilégiant les zones d'eau claire à végétation dense, telles que des plans d'eau peu profonds ou des cours d'eau à méandres. Introduit en Italie et dans la péninsule ibérique, il est présent dans une grande partie de l'hémisphère Nord. En France, limite sud de son aire de répartition, on le trouve sur l'ensemble du territoire, y compris dans le Sud-Est où il a été introduit localement.

Espèce sensible aux crues et exigeante sur la qualité du milieu, le Brochet régresse dans de nombreux cours d'eau en raison de l'assèchement des zones humides, nécessaires à sa reproduction et à la croissance de ses jeunes. Pour assurer sa descendance, il affectionne en effet les prairies inondées, les marais et les bras morts des rivières, où le niveau des eaux se maintient pendant au moins 40 jours consécutifs lors des crues. Or, le drainage agricole et l'arasement des haies entraînent une durée plus courte d'inondation de ces zones humides, et l'endiguement des cours d'eau empêche la connexion des bras annexes avec le lit majeur. De plus, la pollution des eaux, la surpêche, ainsi que la présence de barrages empêchant sa migration de reproduction, contribuent à fragiliser cette espèce.

Ces facteurs expliquent un déclin continu de ses populations ces dernières années. Bien qu'il puisse faire l'objet de mesures de protection locales prises dans le cadre d'un arrêté de biotope, le Brochet est toujours confronté à la destruction, l'altération et la dégradation de ses lieux de reproduction. Paradoxalement, l'espèce est considérée comme indésirable dans les cours d'eau de 1^{ère} catégorie piscicole², ce qui pose un problème pour sa préservation. Sur de nombreux cours d'eau, des plans de gestion ont été mis en place, visant notamment à la restauration des principaux sites de reproduction via l'aménagement de frayères naturelles.



© Denis Poracchia



© Marianne Georget / CREN

L'Apron du Rhône *Zingel asper*

CR

Espèce endémique du Bassin du Rhône, l'Apron était présent sur 2 200 km de cours d'eau au début du XX^{ème} siècle. Après avoir connu une régression de 90% de son aire de répartition historique, il ne peuple plus aujourd'hui que quelques cours d'eau français : la Durance et quelques-uns de ses affluents dont le Verdon, l'Ardèche et son affluent la Beaume, la Loue et la boucle suisse du Doubs ; soit une répartition réduite à environ 240 km linéaire de cours d'eau.

De nombreuses causes de régression de cette espèce ont été identifiées. La fragmentation de ses habitats naturels liée à l'aménagement important du bassin du Rhône (chenalisation, mise en place de barrages...) a provoqué un fort isolement reproducteur des populations entraînant une perte progressive de la diversité génétique. La présence de barrages empêche en effet la circulation des reproducteurs vers les zones de frayères, toute colonisation vers des secteurs situés en amont des barrages devenant impossible. La pollution des eaux et les atteintes au lit des cours d'eau sur les sites de présence participent également à la dégradation des habitats et à la disparition de l'apron.

Compte tenu de la situation de l'Apron du Rhône, de nombreux efforts de conservation et de restauration de ses habitats ont été déployés. Outre les mesures de protection réglementaires dont bénéficie l'espèce, deux programmes européens LIFE Nature (1998-2001 et 2004-2009) ont permis l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de conservation. De nombreuses prospections et un suivi précis des populations connues ont permis d'améliorer les connaissances sur l'espèce. Parallèlement, différents ouvrages ont été équipés de passes à poissons adaptées et des essais de reproduction artificielle concluants ont permis d'effectuer des opérations pilotes de réintroduction.

¹ Le terme "amphihalain" désigne les espèces qui effectuent une partie de leur cycle de vie en eau douce et une autre partie en mer.

² En terme de gestion piscicole, les cours d'eau de 1^{ère} catégorie sont ceux dont le peuplement dominant est constitué de salmonidés (saumons, truites, ombre...).

Dossier préparé par Christelle Galindo / UICN France.
Textes d'après l'Atlas des poissons d'eau douce de France (Keith, Persat, Feunteun, Allardi coord., MNHN, Collections patrimoines naturels, à paraître en 2010).

La Liste rouge des espèces menacées en France

Poissons d'eau douce de France métropolitaine



En partenariat avec :



Les catégories UICN pour la Liste rouge

EX : Espèce éteinte mondialement

RE : Espèce disparue de métropole

Espèces menacées de disparition de métropole :

CR	En danger critique d'extinction
EN	En danger
VU	Vulnérable

Autres catégories :

NT : Quasi menacée (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises)

LC : Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition de France est faible)

DD : Données insuffisantes (espèce pour laquelle l'évaluation n'a pas pu être réalisée faute de données suffisantes)

NA : Non applicable (espèce non soumise à évaluation car introduite dans la période récente)

Nom scientifique	Nom commun	Catégorie Liste rouge France
<i>Coregonus fera</i>	Corégone fera	EX
<i>Coregonus hiemalis</i>	Corégone gravenche	EX
<i>Aphanius iberus</i>	Aphanius d'Espagne	RE
<i>Valencia hispanica</i>	Cyprinodonte de Valence	RE
<i>Acipenser sturio</i>	Esturgeon européen	CR
<i>Anguilla anguilla</i>	Anguille européenne	CR
<i>Cottus petiti</i>	Chabot du Lez	CR
<i>Zingel asper</i>	Apron du Rhône	CR
<i>Misgurnus fossilis</i>	Loche d'étang	EN
<i>Salmo cettii</i>	Traite à grosses tâches	EN
<i>Alosa alosa</i>	Grande alose	VU
<i>Alosa fallax</i>	Alose feinte	VU
<i>Cobitis taenia</i>	Loche épineuse	VU
<i>Esox lucius</i>	Brochet	VU
<i>Lampetra fluviatilis</i>	Lamproie de rivière	VU
<i>Lota lota</i>	Lote	VU
<i>Salmo salar</i>	Saumon atlantique	VU
<i>Salvelinus umbla</i>	Ombre chevalier	VU
<i>Thymallus thymallus</i>	Ombre commun	VU
<i>Aphanius fasciatus</i>	Aphanius de Corse	NT
<i>Barbus meridionalis</i>	Barbeau méridional	NT
<i>Parachondrostoma toxostoma</i>	Sofie	NT
<i>Petromyzon marinus</i>	Lamproie marine	NT
<i>Salaria fluviatilis</i>	Blennie fluviatile	NT
<i>Telestes souffia</i>	Blageon	NT

La Liste rouge des espèces menacées en France

Nom scientifique	Nom commun	Catégorie Liste rouge France
<i>Abramis brama</i>	Brème commune	LC
<i>Alburnoides bipunctatus</i>	Spirin	LC
<i>Alburnus alburnus</i>	Ablette	LC
<i>Atherina boyeri</i>	Athérine	LC
<i>Barbatula barbatula</i>	Loche franche	LC
<i>Barbus barbus</i>	Barbeau fluviatile	LC
<i>Blicca bjoerkna</i>	Brème bordelière	LC
<i>Chondrostoma nasus</i>	Hotu	LC
<i>Cyprinus carpio</i>	Carpe commune	LC
<i>Gasterosteus gymnurus</i>	Epinoche	LC
<i>Gymnocephalus cernuus</i>	Grémille	LC
<i>Lampetra planeri</i>	Lamproie de Planer	LC
<i>Leucaspius delineatus</i>	Able de Heckel	LC
<i>Liza ramada</i>	Mulet porc	LC
<i>Perca fluviatilis</i>	Perche	LC
<i>Pungitius laevis</i>	Epinochette	LC
<i>Rhodeus amarus</i>	Bouvière	LC
<i>Rutilus rutilus</i>	Gardon	LC
<i>Salmo trutta</i>	Truite commune	LC
<i>Scardinius erythrophthalmus</i>	Rotengle	LC
<i>Squalius cephalus</i>	Chevaine	LC
<i>Tinca tinca</i>	Tanche	LC
<i>Barbatula quignardi</i>	Loche du Languedoc	DD
<i>Cottus aturi</i>	Chabot de l'Adour	DD
<i>Cottus duranii</i>	Chabot de Dordogne	DD
<i>Cottus gobio</i>	Chabot commun	DD
<i>Cottus hispaniolensis</i>	Chabot pyrénéen	DD
<i>Cottus perifretum</i>	Chabot	DD
<i>Cottus rhenanus</i>	Chabot du Rhin	DD
<i>Cottus rondeleti</i>	Chabot de l'Hérault	DD
<i>Gobio alverniae</i>	Goujon d'Auvergne	DD
<i>Gobio gobio</i>	Goujon	DD
<i>Gobio lozanoi</i>	Goujon de l'Adour	DD
<i>Gobio occitaniae</i>	Goujon occitan	DD
<i>Leuciscus beamensis</i>	Vandoise rostrée du Bearn	DD
<i>Leuciscus burdigalensis</i>	Vandoise rostrée	DD
<i>Leuciscus idus</i>	Ide mélanote	DD
<i>Leuciscus leuciscus</i>	Vandoise	DD
<i>Leuciscus oxyrrhis</i>	Vandoise au long-museau	DD
<i>Phoxinus bigerri</i>	Vairon bearnais	DD
<i>Phoxinus phoxinus</i>	Vairon	DD
<i>Phoxinus septimaniae</i>	Vairon catalan	DD
<i>Platichthys flesus</i>	Flet d'Europe	DD
<i>Squalius laietanus</i>	Chevaine catalan	DD

La Liste rouge des espèces menacées en France

Liste des espèces présentes en métropole non soumises à l'évaluation*

Nom scientifique	Nom commun	Catégorie Liste rouge France
<i>Acipenser baerii</i>	Esturgeon sibérien	NA
<i>Ambloplites rupestris</i>	Crapet de roche	NA
<i>Ameiurus melas</i>	Poisson-chat	NA
<i>Aristichthys nobilis</i>	Carpe à grosse tête	NA
<i>Aspius aspius</i>	Aspe	NA
<i>Carassius auratus</i>	Carassin doré	NA
<i>Carassius carassius</i>	Carassin commun	NA
<i>Carassius gibelio</i>	Carassin argenté	NA
<i>Cobitis bilineata</i>	Loche italienne	NA
<i>Coregonus lavaretus</i>	Lavaret	NA
<i>Ctenopharyngodon idella</i>	Amour blanc	NA
<i>Gambusia holbrooki</i>	Gambusie	NA
<i>Hypophthalmichthys molitrix</i>	Carpe argentée	NA
<i>Lepomis gibbosus</i>	Perche soleil	NA
<i>Micropterus salmoides</i>	Achigan à grande bouche	NA
<i>Oncorhynchus mykiss</i>	Truite arc-en-ciel	NA
<i>Pachychilon pictum</i>	Epirine lippue	NA
<i>Pimephales promelas</i>	Tête de boule	NA
<i>Proterorhinus semilunaris</i>	Gobie demi-lune	NA
<i>Pseudorasbora parva</i>	Pseudorasbora	NA
<i>Salvelinus fontinalis</i>	Ombre de fontaine	NA
<i>Salvelinus namaycush</i>	Cristivomer	NA
<i>Sander lucioperca</i>	Sandre	NA
<i>Silurus glanis</i>	Silure glane	NA
<i>Umbra pygmaea</i>	Umbre pygmée	NA
<i>Vimba vimba</i>	Vimbe	NA

* Espèces introduites dans la période récente (après 1500)

La Liste rouge des espèces menacées en France



Le Comité français de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) est le réseau des organismes et des experts de l'UICN en France. Regroupant au sein d'un partenariat original 2 ministères, 8 organismes publics et 36 organisations non-gouvernementales, il joue un rôle de plate-forme d'expertise et de concertation pour répondre aux enjeux de la biodiversité.

Le Comité français de l'UICN rassemble également un réseau de plus de 200 experts répartis en cinq commissions thématiques, dont la Commission de sauvegarde des espèces qui réunit 130 spécialistes. L'UICN International a développé la méthodologie de référence pour guider les pays dans l'élaboration de leur Liste rouge nationale des espèces menacées.

www.uicn.fr



Le Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN) est un établissement public à caractère scientifique et culturel, placé sous la double tutelle des Ministères de la recherche et de l'écologie. Ses missions incluent la recherche, la gestion des collections, l'expertise et la diffusion des connaissances.

Le Service du patrimoine naturel du MNHN est responsable de la conduite scientifique de l'inventaire du patrimoine naturel en France, et à ce titre autorité scientifique de la Liste rouge nationale. Il développe une base de données nationale sur la nature rassemblant des informations sur les espèces présentes sur le territoire. Institution de renommée internationale, le MNHN dispose grâce aux travaux de ses scientifiques d'une expertise reconnue sur la biodiversité et sa conservation.

www.mnhn.fr

Chapitre poissons d'eau douce de France métropolitaine réalisé en partenariat avec :



La Société française d'ichtyologie (SFI) a été fondée en 1976 à l'occasion de la réunion à Paris à l'UNESCO du deuxième Congrès des ichtyologistes européens. Elle a vocation à rassembler les ichtyologistes français et étrangers se consacrant à l'ichtyologie, générale ou appliquée, marine ou d'eau douce. Forte de ses 250 membres, la SFI couvre tous les domaines de l'ichtyologie sur le territoire métropolitain, dans les DOM et dans les autres collectivités d'outre-mer. La SFI publie depuis sa création la revue internationale trimestrielle « CYBIUM », indexée aux Current Contents.

www.mnhn.fr/sfi/sfi/0.sfiaccueil.html



L'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA) a été créé par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 et le décret d'application du 25 mars 2007. L'ONEMA est l'organisme technique français de référence sur la connaissance et la surveillance de l'état des eaux et sur le fonctionnement écologique des milieux aquatiques. Relevant du service public de l'environnement, il a pour mission de mener et de soutenir au niveau

national des actions destinées à favoriser une gestion globale, durable et équilibrée de la ressource en eau, des écosystèmes aquatiques, de la pêche et du patrimoine piscicole.

www.onema.fr